

Variété : le féminisme de Paul Marguerite

Autor(en): **La Harpe, Jacqueline de / Marguerite, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **7 (1919)**

Heft 76

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-254887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Depuis que la Commission extraparlamentaire, chargée d'examiner les mesures à prendre contre le développement des maladies vénériennes, a présenté son rapport, la question de la suppression de la réglementation a été d'actualité en Suède. Dès que les autorités médicales et administratives eurent énoncé leur opinion concernant la question, ces observations furent présentées au gouvernement. Le résultat de cette étude a été la proposition de supprimer la réglementation, qui serait remplacée par des dispositions relatives à l'hygiène, au Code pénal et aux règlements de police.

(*L'Action féministe.*)

Au moment de la déclaration de guerre, dix jeunes Américaines décidèrent de se vouer à la télégraphie sans fil. Toutes ont maintenant conquis le diplôme, et l'une d'entre elles s'est montrée supérieure à tous les candidats, féminins et masculins.

(*The Woman Citizen.*)

Les femmes anglaises se sont vivement préoccupées de se préparer à l'exercice de leurs nouveaux droits civiques. L'Union nationale des ouvrières a formé des « sociétés locales de citoyennes » qui se réunissent régulièrement pour étudier — sans visées de secte ou de parti — les questions soumises au Parlement. Un Comité central siégeant à Londres est chargé de fournir les renseignements et de procurer les orateurs. D'autre part, des bourses vont être fondées — on espère récolter 50.000 livres sterling dans ce but — pour faciliter les études féminines et donner à un plus grand nombre de femmes une éducation qui les haussera au niveau de leur situation transformée.

(*The Common Cause.*)

L'Hôpital de Londres — siège d'une Ecole de Médecine — vient enfin d'ouvrir ses portes aux étudiantes. A peu près au même moment, Miss Margaret Buchanan a été appelée à faire partie du Comité de la Société Pharmaceutique de Grande-Bretagne. Elle s'est distinguée depuis longtemps en formant des femmes pour la profession de pharmacienne et en présidant l'Association qu'elles avaient fondée.

(*The Common Cause.*)

VARIÉTÉ

Le féminisme de Paul Margueritte

Le 1^{er} janvier, nos journaux annonçaient la mort de Paul Margueritte. Il se peut que, dans l'agitation des jours de fête, cette nouvelle ait trouvé, chez beaucoup, de l'indifférence. Mais elle n'a point passé inaperçue de tous ceux qui s'intéressent à la littérature d'une part et de l'autre aux progrès du féminisme. Paul Margueritte est surtout connu du grand public pour les fameux ouvrages où, en collaboration avec son frère Victor, il a fait revivre l'époque douloureuse de 1870. Derrière le romancier aimable et fin, il y avait beaucoup du sociologue : peut-être n'a-t-on pas suffisamment remarqué dans cet observateur et analyste sagace et délicat du cœur de l'homme la personnalité vibrante et largement humaine qui sympathisait aux difficultés et détresses d'autrui. Préoccupés des questions sociales qui, vers la fin du XIX^e siècle, se posaient dans toute leur acuité, les Margueritte ont compris le rôle considérable réservé au roman pour la diffusion des idées ; et, sous l'habit brillant de l'intrigue amoureuse, ils en ont fait un instrument de progrès et de justice. Romans à thèse ? Non point ; mais romans qui, par les situations décrites et les paroles des personnages, posent des problèmes au lecteur, l'invitent à la réflexion, le pressent de conclure dans un sens ou dans l'autre.

Or, parmi ces questions sociales, les romans des Margueritte donnent la première place au problème féminin. Ils ne contiennent pas, il est vrai, un programme complet pour l'affranchissement de la femme. Point de pamphlet en faveur de son électorat ou de son éligibilité. Avant que ces changements importants interviennent, il faudra à la femme, pour qu'elle puisse être à la hauteur de la tâche nouvelle, « des années de transformation

physique et d'amélioration morale. » Car la lutte pour l'existence se complique le plus souvent pour elle de la lutte contre les hommes. Les *Femmes Nouvelles* se sont mises en marche ; avec « leurs beaux visages de foi », elles gravissent la route qui doit les mener à leur entière libération. Cependant Hélène, celle d'entre elles qui incarne les idées de l'auteur, jeune fille débarrassée des préjugés d'hier et qui s'avance, ferme de cœur et de raison, vers l'avenir, — Hélène « sentait pourtant bien que le vrai rôle de la femme, sa fondation... c'est d'être l'épouse et la mère. »

Hélène, appelée à se marier, prendra pour compagnon de route celui qui, comme elle, tient à travailler au bien de l'humanité. En attendant d'avoir trouvé cette âme d'élite, elle va voir « ses » pauvres. Que de misères dans le petit village ouvrier de Moranges ! Il faut le reconnaître, ce qui a surtout frappé Margueritte, ce sont les injustices dont la femme est victime. Être conscient et libre au même titre que l'homme, elle a « le droit et le devoir de se développer, d'affirmer chaque jour davantage ce qui est sa vertu propre : ses facultés spéciales de pensée et d'action. » Or, la loi la met, vis-à-vis de l'homme, dans un état d'infériorité tel qu'autant vaudrait dans certains cas parler de servage. Aussi Margueritte, blessé dans son sentiment intime de justice, réclame-t-il des lois qu'elles protègent le salaire de la femme mariée, assurent la recherche de la paternité, règlent le travail féminin, mais surtout qu'elles montrent plus de largeur dans la question du divorce.

C'est en 1899 que les Margueritte ont débuté dans leur puissante et féconde campagne en faveur du divorce. Lettres ouvertes dans les journaux, brochures, projet de loi soumis à un député, — ils ont eu recours à tous les moyens pour répandre leurs idées ; toute une série de romans, en particulier, leur ont servi à les illustrer¹. Dans le nombre, *Les Deux Vies* est peut-être le plus frappant et le plus intéressant. Malheureuse en ménage, Francine Le Hagne réclame le divorce. Mais « si l'on entre dans le mariage sous une guirlande de fleurs, on en sort — quand on en sort — par une bouche d'égoût ». Ce sont toutes les indiscretions de la justice, le récit douloureux des souffrances intimes qu'il faut répéter sans cesse jusqu'au jour du procès où, amplifié, modifié, adapté aux besoins de la cause, il sera débité avec complaisance par un avocat uniquement soucieux de briller ; ce sont les lenteurs d'une justice tracassière à la fois et indifférente, torturant par l'attente des âmes déjà aux abois ; ce sont surtout ces engrenages fatals de la grande machine judiciaire : leur avez-vous donné le doigt, ils vous prennent le bras entier, et même le corps ; ce sont enfin ces frais énormes qui absorbent une fortune et font que, pour obtenir le divorce, il faut tout d'abord être riche. S'il y avait du moins, au bout de ce long calvaire, l'assurance de la délivrance ! Mais non, dans la plupart des cas, la demande en divorce est refusée, et la loi, loin de briser la chaîne, intime à la femme de réintégrer le foyer d'un mari qui la trompe ou l'opprime, ordonne au mari de reprendre une femme qui le déshonore, impose la vie commune à des époux pour lesquels une incompatibilité d'humeur foncière fait de l'existence en commun une impossibilité ou un martyre.

Tels sont les faits. Que faut-il, d'après les Margueritte, pour les améliorer ? C'est que la porte du mariage soit largement ouverte à la sortie comme à l'entrée. Pourquoi faire du mariage une impasse ? Ouvrir la geôle où des malheureux, rivés l'un à l'autre, souffrent, peut-être par leur propre faute, mais n'en

¹ Voir en particulier à ce sujet : *Les Deux Vies, La Maison brûlée et Quelques idées.*

lique dont il faut savoir reconnaître la supériorité outre-Rhin. Car certains de nos fameux « Offices centraux » ont été pitoyables, et il y aurait des détails instructifs à donner sur leur fonctionnement!!

Or, ceci a eu une portée morale plus grande qu'on ne l'a supposé. Nous étions soumis d'autorité à une règle, mais à une règle mal faite, mal appliquée, souvent absurde, et pas toujours la même pour tous. Alors... certains se sont révoltés, ont biaisé, louvoyé, ont endormi leur conscience par l'assurance confortable que « tout étant si mal organisé, force était à chacun de se tirer d'affaire », que « d'autres en faisaient bien autant et pire encore ». Et ainsi on est arrivé à trouver chose toute naturelle les mensonges, les compromissions, les fraudes et les tromperies. La conscience publique s'est relâchée. Et beaucoup risquent ainsi de ne pas apporter au monde nouveau de l'après-guerre la mentalité intègre dans les petites choses comme dans les grandes, l'intransigeante probité, la scrupuleuse vérocité qui fait la force d'une nation. C'est pourquoi nous craignons un peu que M. de Goumoëns ne puisse s'en prendre qu'à ses prédécesseurs si sa circulaire ne produit pas l'effet souhaité. Il est vrai... que la quantité de viande prescrite est encore supérieure à celle que consomment actuellement bien des ménages: ce ne sera donc guère un effort de la part de ces derniers que de se conformer aux prescriptions fédérales!

Et pour finir, notons ce point intéressant: l'Administration fédérale, qui durant ces 51 mois de guerre a totalement ignoré notre journal pour lui passer des communiqués, découvre son existence juste au moment de faire appel à l'esprit d'économie et de sacrifice de notre population! N'est-ce pas toujours le même principe de ne reconnaître l'œuvre des femmes que lorsqu'on a besoin d'elles?...

* * *

Féminisme espagnol.

Le n° 11 de septembre-octobre 1918 de l'*Acción femenina*, une grosse brochure de 178 pages, rend compte de la 3^{me} Assemblée générale ordinaire du Conseil national des Femmes de l'Uruguay, qui s'est réunie pour commémorer le 2^{me} anniversaire de la fondation de ce Conseil.

En se réjouissant des résultats obtenus, la présidente, la doctoresse Paulina Luisi, rappelle tout d'abord qu'il y a deux ans à peine, on n'osait même pas prononcer le mot « féminisme », qui était considéré comme synonyme de révolution sociale, dissolution, relâchement des liens familiaux. Depuis lors, quel chemin parcouru! Les ennemis les plus acharnés de l'idée commencent à lui faire des concessions, des hommes de valeur: sociologues, hommes politiques, gens de lettres, donnent leur adhésion à l'œuvre des femmes, lui adressent parfois des éloges.

L'activité des Commissions nous paraît des plus intéressantes. Espérons que leur bonne volonté ne se heurtera pas trop longtemps à l'inertie du Parlement, où beaucoup de projets de lois et de motions, demandant une amélioration du sort des femmes, continuent à sommeiller.

* * *

Avant de quitter l'Amérique latine, signalons la jeune revue mexicaine, *la Mujer moderna* (la Femme moderne), organe mensuel illustré, qui paraît depuis trois ans à Mexico. L'idée féministe a pris racine au Mexique, dans l'Etat le plus libéral du pays, le Guanaguato, dont le gouverneur est un ardent champion du progrès féminin. Et il n'est pas le seul: plusieurs orateurs ont parlé en faveur du projet de loi réclamant le vote municipal pour les femmes, qui fut présenté à la 26^{me} Législature du Guanaguato, et approuvé par la majorité de la Chambre. Ainsi, les Mexicaines aussi ont pris les devants sur les femmes suisses.

* * *

L'organe féministe de Valence, *Redencion*, tient ses lecteurs au courant des travaux de la Ligue espagnole pour le progrès de la femme. Les groupes semblent pleins d'ardeur. Récemment, la Ligue a présenté aux Chambres une pétition demandant la suppression ou la rectification d'une série d'articles du Code civil concernant la situation de la femme espagnole. Cette pétition, discutée au Sénat le 26 novembre, a été chaleureusement défendue par le sénateur Royo Villanova — un vrai paladin de la cause féministe. La pétition a passé ensuite au ministère de la Justice, qui décidera de son sort.

L. PÉRIS.

* * *

Nous avons reçu le communiqué suivant:

Le 16 décembre s'est constituée à Berne la *Ligue suisse pour les réformes de l'après-guerre*.

La Ligue veut collaborer à la préparation et à la réalisation des réformes qui s'imposent actuellement, à la suite des expériences faites pendant la guerre et de l'évolution sociale des dernières années. Elle s'efforcera de donner dans notre pays une orientation saine à l'esprit révolutionnaire qui agite le monde et de travailler, dans une inspiration généreuse, à la solution complète des problèmes qui présentent un intérêt vital pour le peuple suisse.

La Ligue ne veut pas être un nouveau parti; elle veut plutôt réunir pour un travail positif et de rapprochement social les hommes et les femmes de toutes tendances qui se placent sur le terrain de la démocratie.

La Commission, qui sera complétée encore par des adhérents de toutes les parties du pays, représentant les diverses tendances confessionnelles, politiques et sociales, se compose actuellement des personnes suivantes:

Conseiller national Rickli, Langenthal, président; R. Herod, Lausanne, vice-président; M^{mes} Maria Fierz, Zurich; Mentona-Moser, Lausanne; Oboussier, Aarau; MM. Barth, Bâle; Baumann, Lucerne; Briner, Zurich; Cattani, Engelberg; Ehrenzeller, Saint-Gall; Feer, Zurich; Eugène Grossmann, Zurich; René Guisan, Lausanne; Heer, Bellikon; Horber, Adelboden; Jezler, Schaffhouse; Louis Köhler, Zurich; Joachim Mercier, Glaris; de Reynold, Berne; Roussy, Vevey; Tenger, Berne; Wildbolz, Berne; Wolfer, Winterthour. — Vérificateurs des comptes: Hentsch, Genève; Stürlin, Schoenenwerd.

L'adresse du Secrétariat est: chemin Vinet, 23, Lausanne.

* * *

Lors du dernier recensement de la population, en Suisse, on a établi le nombre des enfants qui, dans notre pays, travaillent pour subvenir à leur entretien: il n'y en a pas moins de 14.275, garçons et filles, âgés de 14 ans et libérés de l'école. Le plus grand nombre d'entre eux sont tenus de fournir un travail régulier et de lutter jour après jour pour leur pain quotidien. On les rencontre dans toute l'étendue de la Suisse, et aucun canton ne peut prétendre que, sur son sol, il n'y ait point d'enfants que la nécessité n'oblige à peiner.

Ces petits travailleurs se rencontrent dans l'industrie textile, dans la fabrication des toiles et des tissus, dans la broderie, l'industrie de la soie, le tissage de la paille, la confection et le nettoyage des vêtements, la fabrication des souliers, des produits alimentaires (boulangerie, chocolat). D'autres sont occupés dans l'industrie du bâtiment, dans la parqueterie, dans la métallurgie, dans l'industrie horlogère, dans les fonderies, les fabriques de machines, les ateliers de mécanique, le commerce, la banque, les bureaux d'assurance, les services de transport, les pharmacies, l'industrie hôtelière. Enfin, beaucoup d'enfants suisses sont employés aux travaux agricoles, à l'élevage du bétail, tandis qu'une infime minorité seulement fait de la culture maraîchère ou cultive la vigne. (*Journal du Bien public.*)

En Nouvelle-Zélande, les femmes ont organisé une « Semaine des bébés » pendant laquelle des sommes importantes furent recueillies. Ces sommes sont destinées à l'érection d'un hôpital muni de tous les perfectionnements modernes et destiné aux tout-petits. Stimulé par l'initiative des femmes et par le mouvement qui en résulte, le Parlement néo-zélandais étudia immédiatement la création d'œuvres protectrices pour les mères et les jeunes enfants.

(*L'Action féministe.*)

Il s'est fondé en France, sous le patronage du Ministre de l'Agriculture, une Ligue de femmes, les « Volontaires agricoles ». Elle a pour but: la mise en culture, par des travailleuses bénévoles, de terrains en friche; l'aide aux propriétaires manquant de main-d'œuvre; le secours aux fermes dévastées ou abandonnées. Les Volontaires agricoles assurent ainsi la mise en valeur de terres incultes et distribuent les produits de leurs récoltes pour ravitailler des œuvres de bienfaisance. (*La Femme.*)

On avait créé en Angleterre un poste de contrôleur en chef du service auxiliaire féminin. Il était confié à Lady Macwoorth, qui avait la surveillance de tout le corps auxiliaire féminin attaché à la marine, à l'armée, à l'aéronautique. Elle devait s'occuper de vingt-sept compagnies de femmes. (*Les Travailleuses.*)

Avis a été donné à tous les tenanciers d'établissements louches, à New-York, d'avoir à fermer leurs maisons à partir du 1^{er} janvier 1919. Passé cette date, toutes les mesures seront prises pour poursuivre tous ceux qui favoriseront encore d'une manière quelconque la prostitution et la débauche. (*Bulletin abolitionniste.*)

souffrent pas moins. De quel droit la société les force-t-elle à rester prisonniers de leurs souffrances ? de quel droit les empêche-t-elle de s'évader vers la lumière, de se refaire une vie ? « Mais le divorce est mauvais, dira-t-on ; il blesse des usages et des idées respectables ; c'est un déplorable remède, il ne guérit pas ! — La maison brûle, répond Margueritte : refuserez-vous de faire la part du feu, parce que cela abîmera le mobilier ? Le malade est en danger de mort : hésitera-t-on à couper sa jambe infectée, parce qu'il restera infirme ? » Comme le couteau du chirurgien, le divorce est, dans certains cas, un mal nécessaire : il permet aux membres sains de revivre. Elargissez le divorce, si vous voulez éviter les excès et les dangers de l'union libre, assainissez le mariage : donnez-nous le *mariage libre*, c'est-à-dire une union qui, librement consentie, puisse être aussi librement rompue. Vous n'avez pas voulu accorder le divorce à Francine Le Hagre, pourrez-vous la condamner de s'être enfuie avec son enfant et celui qu'elle aime, trop jeune encore pour se sacrifier à un mari indigne d'elle, trop soucieuse de l'avenir de sa fille pour lui imposer le commerce journalier avec un père dont il lui faudra rougir un jour, consciente enfin qu'elle porte encore en elle toutes les possibilités d'une vie heureuse et féconde ?

D'ailleurs, en réclamant l'élargissement du divorce, les Margueritte plaident non seulement la cause de la femme, mais aussi celle de l'homme. Preuve en soit *La maison brûle*, roman qui fait en quelque sorte pendant aux *Deux Vies*, bien que la thèse, soit moins développée que dans ce dernier. Plus généralement encore, les Margueritte plaident la cause de l'humanité, du droit, de la justice, du progrès : « Lois, juges, coutumes, quel nouveau 92 balayera tout cela ?... Sur la grande route de la vie, l'homme et la femme doivent marcher la main dans la main, courageusement, avec confiance et tendresse, s'épaulant d'un égal dévouement. Souhaitons qu'ils aillent, pèlerins à cheveux blancs, au terme du voyage, jusqu'aux contrées mystérieuses d'où l'on ne revient plus ; mais, si le malheur veut qu'ils cessent de s'aimer, de se comprendre, s'ils se trompent, s'ils se blessent, s'ils s'outragent, ne les condamnons pas à traîner comme des forçats le boulet de leur double haine. Brisons leurs fers. Leur conscience, leurs cœurs, leurs chairs ne peuvent être asservis ; la route est large ; qu'elle soit libre ! »

* * *

À l'heure où la mort vient d'emporter Paul Margueritte, rendons-lui notre hommage ; car, homme intègre et homme de cœur, il s'était fait le défenseur des faibles et des opprimés, comme l'apôtre de la dignité humaine.

JACQUELINE DE LA HARPE.

UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

de

l'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Nos lecteurs se souviennent que l'Assemblée de l'Alliance prévue pour le mois d'octobre à Bâle avait dû, pour cause de grippe, être remise à des temps meilleurs — au printemps pensaient les organisatrices, sans prévoir les événements de novembre et l'importance qu'allait tout à coup prendre la question féministe.

En effet, la grève générale d'une part, la révolution allemande d'autre part et les droits qu'elle conférait aux femmes,

l'éligibilité des Anglaisés au Parlement, les perspectives de révision totale de la Constitution fédérale, bref, la vague d'agitation démocratique qui passa sur l'Europe au moment de la signature de l'armistice... changèrent brusquement l'aspect de notre revendication. De théorique et lointaine, elle devint tout à coup possible et prochaine. Les femmes comprirent et sentirent que, le moment arrivant où l'on ferait appel à leur concours, elles n'avaient plus le droit de s'isoler de la chose publique et de déclarer, enfermées dans la tour d'ivoire de leurs préoccupations familiales, ménagères ou professionnelles, que les affaires de leur pays ne les regardaient pas. Beaucoup en éprouvèrent l'angoisse et désirèrent courageusement se préparer à ces tâches nouvelles ; d'autres, se sentant déjà préparées par leur travail social, voulurent prendre plus nettement position.

Or, l'Alliance n'avait jamais encore pris position quant à la revendication des droits politiques. Elle avait manifesté son intérêt pour elle en créant une « Commission du Suffrage », dont la tâche était plutôt de familiariser avec cette question les Sociétés affiliées, mais le Comité ne se sentit pas le droit de lancer dans cette mer inconnue du suffrage féminin la barque toujours si prudemment conduite de notre grande Fédération nationale, sans avoir au préalable consulté les Sociétés qui la composent. Et c'est pour cela que fut convoquée à Berne l'Assemblée extraordinaire du 22 janvier.

On put se rendre compte là que les temps étaient changés. Car il faut songer que l'Alliance compte, à côté de groupes suffragistes ardents ou de sociétés professionnelles très convaincues des associations plus timorées, dont le caractère social touche à la philanthropie, ou dont le but est essentiellement ménager, ou encore dont les membres craignent les nouveautés... Il y a dix ans, la demande de donner pleins pouvoirs au Comité pour agir en faveur du principe du suffrage aurait certainement amené, ou un vote négatif, ou la démission de quelques sociétés inquiètes de se sentir entraînées vers des horizons plus larges... Aujourd'hui, le vote a été émis à l'unanimité. Cela paraissait chose toute naturelle, si simple que la discussion attendue, et pour laquelle le Comité avait cru devoir prendre quelques précautions de réglementation, avait de la peine à s'engager... « Pourquoi parler pour dire ce que tout le monde sait, pense, approuve et désire ?... » lisait-on sur tous les visages. Et il semblait que l'on enfonçait une porte ouverte.

Peut-être toutefois, cette porte n'aurait-elle pas été si largement ouverte au grand souffle nouveau de la démocratie pour les deux sexes, si la discussion n'avait pas été précédée d'un double exposé. Chose intéressante, ce furent deux des fondatrices de l'Alliance qui s'en chargèrent : M^{lle} de Mulinen, avec toute la flamme de son âme d'apôtre, le tempérament de son talent inné de grande oratrice que l'on voudrait pouvoir entendre prêcher du haut d'une chaire une croisade nouvelle ; M^{me} Chaponnière, avec sa netteté de jugement, son clair bon sens, sa documentation sûre, et dont l'exposé partait du pacte de 1291 pour aboutir aux motions suffragistes déposées en décembre aux Chambres fédérales. Beaucoup plus certes que de la part d'autres conférencières, leurs paroles eurent de l'écho dans l'Assemblée. Et, détail amusant, cette importante décision, pour laquelle on venait de décider de renoncer à ce fameux principe de l'unanimité si controversé dans les statuts, fut précisément votée à l'unanimité !

Nous nous attendions évidemment à la décision prise à Berne. Mais nous ne la saluons pas moins avec une grande joie. L'appui donné à notre cause par une grande Fédération de Sociétés si diverses, qui groupe plus de 20.000 membres, nous est infiniment précieux. Car ainsi s'affirme fortement que ce sont les femmes